

Par courriel

Montréal, le 19 avril 2022

Objet : Demande d'accès concernant le 1480, rue Bégin, lot : 1 164 294, Cadastre du Québec, arr. Saint-Laurent, Montréal (Québec) N/Réf : 200789421 V/Réf : Art. 23-24

Objet : Demande d'accès concernant le 1480, rue Bégin, lot : 1 164 294, Cadastre du Québec, arr. Saint-Laurent, Montréal (Québec)

N/Réf : 200789421

V/Réf : Art. 23-24

Art. 53-54

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 mars 2022, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 37, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : dr06acc@environnement.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information

Direction régionale de Montréal

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860

Montréal (Québec) H1T 3X9

www.environnement.gouv.qc.ca

1. Identification

Date de l'inspection : 2012-12-14	Heure d'arrivée : 9 h 18	Heure de départ : 9 h 30
Inspecteur : Marie-Pier Marchand		Accompagné de : -----

N° intervention : 300761453	Type d'intervention : Inspection
N° gestion documentaire : 7610-06-01-0816901	N° du rapport d'inspection : 400993718
N° demande : 200349868	Type de demande : Plainte à car. environnemental
But de l'inspection : Vérifier, suite à la plainte reçue le 4 septembre 2012, la gestion des halocarbures de la compagnie AA Électroménagers inc.	

Lieu inspecté

Nom du lieu : AA Électroménagers inc.	
Nom usuel du lieu :	
N° du lieu : X2138170	Type de lieu : commerce
Localisation du lieu inspecté : 1480, rue Bégin Montréal (Québec) H4R 1X1	
Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,494739741000;-73,714829168700	

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
AA Électroménagers inc.		1480, rue Bégin Montréal (Québec) H4R 1X1	Y2100401

Conditions météo

Soleil

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Ashraf Hassan	Président, AA Électroménagers	Art. 53-54

Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input checked="" type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/identification faite auprès de :			

Plainte

Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input checked="" type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
-----------------------	------------------------------	---	--------------------------------

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 0	Nombre de photos annexées au rapport : 0
Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Marie-Pier Marchand avec un appareil photo de type Nikon Coolpix L16 . L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : XXX	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf XXX.	

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons				
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Nombre de contenants	
<input type="checkbox"/> eau				
<input type="checkbox"/> air				
<input type="checkbox"/> sol				
<input type="checkbox"/> matières résiduelles				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses				
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles				
<input type="checkbox"/> flore				
<input type="checkbox"/> faune				
<input type="checkbox"/> pesticides				
<input type="checkbox"/> autre, précisez				
Duplicata des échantillons remis :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Demandes d'analyses jointes au rapport :		<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.

2. Mise en contexte (facultatif)

Vérifier, suite à la plainte reçue le 4 septembre 2012, la gestion des halocarbures de la compagnie AA Électroménagers inc.

3. Description de l'inspection

Points de vérification							
ENTREPRISES DE RÉPARATION D'ÉLECTROMÉNAGERS							
Règlement sur les Halocarbures							
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				Note
			C	NC	SO	NV	
1	5	Les installations contenant un halocarbure doivent être en bon état afin qu'il n'y ait aucune émanation directe ou indirecte dans l'atmosphère. (pas de tuyaux rompus, de fumée qui s'échappe, d'halocarbure liquide sur le sol près des installations)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	10	Lors de travaux d'entretien, de réparation, de conversion ou de démantèlement d' appareil de climatisation/réfrigération les halocarbures contenus à l'intérieur doivent être recupérés grâce un équipement adéquat (norme : ARI-740 / 1998).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Lors de travaux de réparation ou de démantèlement d' un contenant pressurisé , les halocarbures contenus à l'intérieur doivent être recupérés grâce un équipement adéquat .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	16	L'entreprise doit fournir à son personnel l' équipement adéquat à la recupération d'halocarbure.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	19	Il est interdit de fabriquer, vendre, distribuer ou installer un appareil de climatisation/réfrigération fonctionnant avec un CFC .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	20	Il est interdit de remplir avec un CFC un appareil de transport, un appareil de climatisation/ réfrigération et une machine distributrice.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Il est également interdit de réparer, transformer ou modifier un appareil de climatisation/ réfrigération utilisant un CFC, sauf pour permettre son utilisation avec une autre substance .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	50	Le personnel de l'entreprise, qui entretient, répare, modifie ou démonte , doit posséder pour les appareils de climatisation /réfrigération une attestation de qualification environnementale de la main d'œuvre reconnue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	53	L'entreprise est tenue de repandre les contenants d'halocarbures de mêmes types que ceux qu'elle vend ou distribue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	54	Un fournisseur ou un grossiste sont tenus de repandre les halocarbures usés retournés .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'entreprise qui reprend les halocarbures doit les confiner dans un contenant approprié et identifiant le type d'halocarbure présent.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		L'entreposage des halocarbures doit se faire jusqu'à ce que les halocarbures soit valoriser ou éliminer ou, livrer à une autre entreprise, un organisme ou un fournisseur plus en amont de la chaîne.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	55	L'entreprise, qui prend possession d' halocarbures recupérés non conformes , doit le livrer à une entreprise apte à le valoriser ou éliminer .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications

N°	Note
	Les employés s'occupent seulement de faire des travaux mineurs sur les appareils climatisés tels que changement du thermostat et minuterie.
	Aucune manipulation des halocarbures n'est faite par les employés (pas d'ajout ou retrait de gaz).
	Les clients avec des problèmes de réfrigérants sont dirigés vers des compagnies qui font ce genre de travaux.
	Si des appareils usagés à réparer nécessitent l'ajout de gaz, le président de la compagnie fait affaire avec Art. 53-54 propriétaire d'une compagnie effectuant des travaux concernant les systèmes contenant des halocarbures.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

Appel à Art. 53-54 le 17 décembre 2012

Mr Anwar m'informe qu'il fait peu de travaux pour la compagnie AA Électroménagers. La compagnie s'occupe principalement d'installer des thermostats et autres pièces. Il n'y a pas de manipulation des halocarbures.

5. Conclusion

- Il n'y a pas de manipulation des halocarbures par les employés de la compagnie.
- Si des manipulations des halocarbures sont nécessaires, AA Électroménagers fait affaire avec une compagnie oeuvrant dans le domaine des systèmes d'ait climatisé.

6. Recommandations

Art. 37

Signature :

Date de rédaction : 20 décembre 2012

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Michel Léonard

Fonction : Coordonnateur

Signature :

Date :

6 septembre 2013

Commentaires :

1 Identification

Date de l'intervention : 2019-06-28	Heure de début : 10 h 25	Heure de fin : 10 h 30
Intervention effectuée par : Art. 53-54		
Accompagné par : ↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO		

1.1 Demande SO

N° de demande : 200682433	Type de demande : Programme de contrôle
Objet de la demande : I-5 Entreprises et activités non visées par le PRRI	

1.2 Intervention

N° d'intervention : 301397774	Type d'intervention : Intervention étudiante (terrain)
N° de gestion doc. : 7610-06-01-08169-01	N° de document : 401824864
But de l'intervention : I-5/Montréal/Contrôle des halocarbures AA Électroménagers	

2 Lieu concerné par l'intervention ↓↑ - +

1	Nom du lieu : AA Électroménagers inc.
	Nom usuel du lieu :
	N° du lieu : X2138170
	Type de lieu : commerce
	Localisation du lieu : Adresse du lieu : 1480, rue Bégin Montréal (Québec) H4R 1X1
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,494739741000;-73,714829168700

3 Intervenant du lieu ↓↑ - +

#	Nom	Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
1	AA Électroménagers inc.	Locataire	1480, rue Bégin Montréal (Québec) H4R 1X1	Y2100401	X2138170

4 Condition météo SO

Description : Ensoleillée	<input type="checkbox"/> Précisions
---------------------------	-------------------------------------

5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) ↓↑ - + SO

#	R	C	Nom	Fonction	N° de téléphone
1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ashraf Hassan	Président	Bur.:438-380-1267

5.1 Mode d'identification

But expliqué :	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input checked="" type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de : La personne rencontrée.			

6 Plainte SO

7 Photo numérique SO

Nombre de photos prises sur le terrain : 2	Nombre de photos intégrées au rapport : 0
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Jasmine Doré avec un appareil photo de type Nikon Coolpix A10. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.	
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisés suivants Art. 23-24	
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.	

7.1 Modification apportée aux photos numériques ↓↑ - + SO

8 Grille d'intervention annexée		↓↑ - + <input type="checkbox"/> SO
#	Numéro	Titre
1		Grille d'intervention halocarbures ETUDIANTS 2019
9 Autre pièce annexée au rapport		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
10 Équipement utilisé		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
11 Échantillon		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
12 Mise en contexte		<input type="checkbox"/> SO
L'intervention a été réalisée dans le cadre du programme de contrôle des halocarbures.		
13 Description de l'intervention		
L'intervention s'est faite en suivant la grille ÉTUDIANTE – Grille en annexe.		
14 Vérification complémentaire à l'intervention		<input checked="" type="checkbox"/> SO
15 Conclusion		
Aucun manquement n'a été constaté. L'entreprise ne touche pas aux réparations impliquant la présence d'halocarbures.		
16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés		↓↑ - + <input checked="" type="checkbox"/> SO
17 Recommandations		
Art. 37 .		
Rédigé par : Art. 53-54		Fonction : Étudiante
Signature :		Date de signature : 2019-06-28
18 Vérification du rapport d'intervention		<input type="checkbox"/> SO
Approuvé par : Marie-Pier Marchand		Fonction : Inspectrice
Signature :		Date :
Commentaires :		

Grille d'intervention ÉTUDIANTE

Titre du programme : I-5 Entreprises et activités non visées par le PRRI

Titre de la grille : Halocarbures

Références

Règlement sur les halocarbures (Q-2, r.29)

Identification

Date de l'intervention : 2019-06-28

N° intervention : 301397774

Étudiant : Art. 53-54

Nom du lieu : A.A Électroménagers Inc.

N° du lieu : X2138170

Points de vérification – Écocentres et commerces de vente et de réparation d'électroménagers

N°	Réf.	Description de la vérification	Oui	Non	Note
1	10	Est-ce que l'entreprise reçoit des équipements pouvant contenir des halocarbures ? Par exemple, réfrigérateur, congélateur, climatiseur de fenêtre, fontaine d'eau réfrigérée, thermopompe, déshumidificateur, etc.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	10 et 15	Est-ce que l'entreprise a des appareils de récupération des halocarbures? (Prendre photos)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	10 et 15	Est-ce que l'entreprise récupère ou fait récupérer l'halocarbure contenu dans le circuit des appareils contenant des halocarbures?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	10 et 15	Est-ce que l'entreprise s'assure que chacun des appareils vidangés porte une étiquette indiquant que l'appareil ne renferme pas d'halocarbures? (Prendre photos)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	50	Est-ce que l'entreprise a des employés « qualifiés »? Demander à voir les attestations de qualification environnementale des employés utilisant des halocarbures et les prendre en photo (L'attestation de qualification environnementale est constituée du certificat de qualification délivré par Emploi Québec.)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	53 et 54	Est-ce que l'entreprise retourne les cylindres d'halocarbures utilisés ou récupérés au grossiste? (Prendre photos des reçus émis par le grossiste)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende : O = Oui; N = Non **Note** = Si l'étudiant a des précisions ou des remarques par rapport à l'élément, il cochera la case note, puis il rapportera dans le tableau **Notes sur les vérifications** le numéro du point de vérification pour lequel il a des informations additionnelles à inscrire.

Notes sur les vérifications

N°	Note
1	L'entreprise effectue que des travaux de remplacement de pièces sur les électroménagers. En aucun cas, les employés manipulent des réparations impliquant des gaz.